

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010-2011 de la Commission des Affaires Sociales

Comme toutes les commissions, la commission des affaires sociales s'est restructurée en 2010.

Restructuration, dans la continuité puisque notre ami Adrien Bedossa nous a fait l'amitié d'en assumer la Présidence d'honneur.

Cette réorganisation s'est faite selon plusieurs axes stratégiques: informer et faire participer, s'articuler avec les instances du parti, produire des contributions spontanées ou à la commande, organiser des manifestations, travailler avec les autres commissions. Pour faire participer nos deux cents membres nous avons eu recours à l'outil informatique: création d'un forum fermé sur Facebook pour débattre, et d'une liste de diffusion pour informer et recueillir vos contributions. Sachez que la commission les a toutes relayées. Par l'entremise de France Savelli, nos productions sont remontées au Secrétariat Général et au groupe de rédaction du programme, et par celle de Guillaume Vannest au groupe parlementaire. Qu'ils en soient ici remerciés. Par ailleurs nous avons directement travaillé avec nos parlementaires - Edwig Antier pour l'Assemblée Nationale et Sophie Joissains pour le Sénat - et nos secrétaires nationaux Jean-Luc Cadeddu, Fabienne Lévy, Françoise Fassio et David Gruson.

Contact a été pris avec les Commissions des finances et des Affaires Européennes.

La taille de la commission n'autorise pas une réunion régulière de tous ses membres. Nous avons donc constitué un bureau opérationnel. Véronique Chateau-Gilles, Frédérique Yonnet, Gilles Filiberti, Arnaud Fournaise y sont en charge du Travail, Benjamin Chkroun de la protection sociale, Arlette Braquy et Michel Montaldo de l'égalité des chances et de la cohésion sociale, Madjid Si Hocine de la Dépendance, Annie Delmont du Handicap, votre serviteur et Philippe Aragon de la Santé. Stéphane Léoni assure notre secrétariat. Soyons clair, ce bureau n'est pas un club fermé. Il est accessible à chaque membre de la commission détenteur d'un domaine de compétence en capacité de rédiger des propositions et d'organiser des manifestations.

Quel bilan d'activité pour la période 2010-2011 ?

La commission avec l'aide de nos secrétaires nationaux a transmis des propositions sur l'ensemble de nos champs de compétences au groupe de rédaction du programme. Yves Jégo nous en a donné quitus.

Avec le secrétaire national aux droits de l'homme, Jean-Luc Cadeddu nous avons co organisé un entretien de Valois sur le thème "La France doit-elle changer ses règles de gestion de l'Immigration".

Avec Françoise Fassio secrétaire national en charge de la famille et du Handicap, nous avons mis la Famille au cœur de nos travaux. C'est donc naturellement que nous sommes venu en appui à France Savelli dans l'organisation de la convention "La Famille dans tous ses États".

Sur proposition d'Adrien, nous avons affirmé notre rejet de la déchéance de la Nationalité. Vous savez tous, ce qu'il en est advenu au Parlement. Actuellement nous exprimons nos réserves concernant l'adoption du projet de loi sur "les soins sous contrainte aux malades mentaux".

David Gruson, secrétaire national à la Santé en charge de ces questions dans le cabinet de François Fillion, nous passe régulièrement commande en fonction du calendrier parlementaire. C'est ainsi que

nous avons pu nous positionner, avec un succès variable, sur le PLFSS 2011, les lois bioéthiques ou la dépendance.

Nos travaux sur ce thème ont fait l'objet d'une validation par le secrétariat national. C'est la "fiche dépendance" qui a été diffusée à nos candidats aux Cantonales. Pour nous Radicaux, traiter de la dépendance, ne se résume pas à la levée de fonds. Il s'agit de renforcer les liens sociaux pour rompre l'isolement du à l'âge, de créer les conditions du soin à domicile et de la solidarité inter génération elle grâce au du service civil dépendance.

Au-delà de cette position aboutie, d'autres sont en chantier.

Concernant **le travail**, nous souhaitons:

1. La représentativité à la Commission nationale de la négociation collective, des organisations des employeurs et des salariés de l'économie sociale (800.000 entreprises, 2.000.000 de salariés)

Fervente partisane de l'économie de marché et de l'aventure entrepreneuriale, la commission appelle de ses vœux la promotion de l'emploi non délocalisable et la diversification des opérateurs car l'échec d'une entreprise ne devrait jamais entraîner de crises systémiques. Ce faisant nous nous associons aux démarches de M. le député Nouveau Centre VERCAMER et de Mme la députée européenne TOÏA.

2. La généralisation de l'apprentissage

Amener tout une classe d'âge au niveau d'enseignement général le plus élevé s'avère nécessaire mais insuffisant pour favoriser l'entrée des jeunes dans le monde du travail. Pour mettre fin au stagiatat abusif, au scandale des 170.000 jeunes sortant du système éducatif sans qualification, nous souhaitons que de la troisième au doctorat l'entrée dans le monde du travail passe par l'apprentissage.

Apprentissage qui doit être conçu en fonction des besoins du marché du travail, et offrir aux aînées qui prolongent leur activité la possibilité de transmettre leurs compétences.

3. Le développement du paritarisme sur objectif avec obligation de résultat

A juste titre les entrepreneurs souhaitent la baisse des charges sociales. Le stress au travail génère de lourdes pertes de productivité. L'Assurance Maladie est en capacité de calculer la sinistralité de chaque entreprise (AT, maladie professionnelle, IJ), et d'établir des ratios territoriaux ou de branches.

Au paritarisme d'améliorer la situation dans chaque entreprise.

4. favoriser la mobilité professionnelle

Exercer plusieurs métiers dans une vie professionnelle est une vérité acquise. La commission souhaite qu'à la qualification soit substituée la compétence. Il s'agit d'une condition nécessaire pour valoriser l'expérience, faciliter un déroulement de carrière au sein d'un bassin de vie en branche ou en interbranche.

Concernant **la Famille**, la commission fait de l'éducation des enfants sa priorité.

5. En Dégageant du temps pour les parents qui travaillent.

Promotion de la semaine de 4 jours, rapprochement lieu de travail - lieu de vie (urbanisme dense, télétravail), 80% payés 100% pour les parents de jeunes enfants

6. En faisant de l'accès au langage des enfants de 3 ans une priorité nationale.

Le travail parental n'est possible, sans que ce soit au détriment des enfants, que s'il y a partage des tâches éducatives avec les professionnels de la Petite Enfance. Nous appelons à la généralisation de l'action "Parlons Babin" initiée à Grenoble.

7. En accompagnant les familles dans l'élaboration du projet personnel d'orientation (PPO) de leur enfant.

Pour la commission l'égalité des chances, c'est l'égalité de chacun à trouver, au sein du système éducatif, sa voie d'excellence.

Concernant la **Protection Sociale** la Commission dénonce le désengagement insidieux de l'Assurance Maladie dans les soins ambulatoires au bénéfice des Complémentaires Santé. Elle appelle:

8. A la sanctuarisation du domaine de compétence de l'assurance maladie

9. A la généralisation du pilotage paritaire sur objectifs des dépenses de santé

Ce mode de maîtrise, dite médicalisée, a fait ses preuves depuis six ans avec les soins de ville. Il doit être étendu aux soins hospitaliers.

10. A la diversification des ressources de l'Assurance Maladie

Au système solidaire, qui prend en charge tous les soins sans considération des prises de risques volontaires, nous proposons le système solidaire responsable. A ce titre nous demandons que la totalité des recettes fiscales issues de la vente du tabac et de l'alcool soient versées au budget de l'Assurance Maladie.

Concernant la **Santé** la Commission ne peut que constater l'effondrement de l'offre de soin qui, couplée aux dérives tarifaires, posent un cruel problème d'accès aux soins.

Pour faire face à cette situation, la commission appelle de ses vœux:

11. La mise en place d'une politique volontariste de baisse de la sinistralité

Cette politique est plurielle: santé-environnement (cf. les lampes au mercure), amélioration des conditions de vie au travail, prévention, dépistage, éducation sanitaire des malades atteints de maladies chroniques (cf. Sofia)

12. La rationalisation de la répartition de l'offre de soin

C'est la mission confiée aux ARS. Les SROS doivent déboucher sur des appels d'offre dont nul ne doit être exclu (libéraux, institutionnels, Complémentaires).

13. La négociation par tous le financeurs des tarifs médicaux

Quel que soit le mode de paiement - à l'acte ou au forfait -, les tarifs médicaux doivent distinguer le coût de la pratique du coût de la rémunération de l'acte intellectuel. Ils doivent permettre l'exercice en équipe avec délégation de tâches.

Ces tarifs doivent faire l'objet d'une négociation collective avec l'Assurance Maladie pour les activités relevant du régime général solidaire.

Quant aux activités pratiquées hors de ce champ, elles doivent faire l'objet d'une négociation individuelle entre professionnel de santé et organismes financeurs complémentaires. A l'organisme complémentaire de se comporter comme un acheteur de soin rationnel garent auprès de ses mandants de la qualité des soins.

Soyons clair ce que je viens de vous présenter n'est en rien le programme de notre Parti.

C'est un état de la réflexion des membres de la Commission que je préside.

Qu'il me soit permis d'espérer que nos travaux vous inspirent.

Je vous remercie.

Jean-Michel GRELLET

Président

Paris, le 14/05/ 2011